

24^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(18-29 janvier 2016)

Lettonie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mardi 26 janvier 2016 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Lettonie et la remercie pour la présentation de son rapport.

La France salue le récent renforcement du cadre juridique de la Lettonie relatif aux violences domestiques, notamment l'intégration d'une série de mesures pour l'élimination et la réduction de la violence domestique dans ses orientations en matière de politique familiale (2011-2017).

La France salue également le renforcement du mandat, des fonctions et des ressources des services du Médiateur selon les principes de Paris, qui ont permis son accréditation en mars dernier par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

La France salue enfin la ratification par la Lettonie le 19 avril 2013 du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

La France souhaite faire les recommandations suivantes à la Lettonie:

- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées (conformément aux articles 31 et 32 de cet instrument) ;
- Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Adopter des mesures pour favoriser l'égalité des droits des personnes LGBT et mettre fin aux discriminations à leur égard.

Je vous remercie./.